

# **TECHNO-PROFESSIONNEL**

## **APPLICATION SUR NOTE**

Pendant l'arrêt de la mi-journée, le personnel de l'entreprise VALENCY est autorisé à pénétrer et à séjourner dans les locaux de travail.

Depuis quelques temps, des dégradations ont été constatés dans certains locaux ; elles n'ont pu être faites que durant les heures de repos. L'enquête poursuivie dans le cadre de l'entreprise, n'a pas permis de découvrir les coupables.

La Direction envisage donc de fermer tous les locaux, chaque jour à partir de 12h jusqu'à la reprise de travail 14h.

Les délégués du personnel, promettant d'intervenir auprès de tous les intéressés, ont obtenu le report de cette décision.

***TRAVAIL A FAIRE : rédiger la note de service n°2 (qui sera affichée) par laquelle l'attention du personnel est attirée sur les faits relatés ci-dessus et leurs conséquences.***